

A NOS MEMBRES

Lausanne, le 9 décembre 2022

INFORMATION (à caractère non contraignant)
concernant les prix de l'heure de régie dès le 1.1.2023

Le sondage effectué auprès de quelques membres nous révèle que les prix de l'heure de régie seront, en 2023, en moyenne, les suivants :

	<u>HT</u>	<u>TVA 7,7%</u>	<u>TTC</u>
monteur-poseur	CHF 125.39	CHF 9.65	CHF 135.05
contremaître ou chef de chantier	CHF 121.75	CHF 9.35	CHF 131.10
dépanneur	CHF 119.40	CHF 9.20	CHF 128.60
ouvrier qualifié	CHF 113.37	CHF 8.73	CHF 122.10
aide qualifié	CHF 102.00	CHF 7.85	CHF 109.85
aide	CHF 92.00	CHF 7.10	CHF 99.10
apprenti	CHF 33.00	à CHF 45.00	(hors TVA)

N.B.

- les frais de déplacement (véhicule, équipement, ...) ne sont pas compris dans ces prix
- les temps de déplacement sont facturés au prix de l'heure de régie
- ne pas oublier de facturer la taxe RPLP séparément car non comprise dans le calcul des frais généraux
- une attention particulière devra être apportée aux effets de la taxe dévolue à la gestion des déchets.